

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

ASSOCIATION DES AMIS DU MONASTERE DE L'IMMACULEE (A.M.I.)

RNA 491.020.380

583, route de la grange 24140 Montagnac la Crempse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Amis du Monastère de l'Immaculée (A.M.I.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire Aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

C. Observation(s)

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

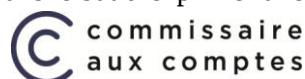
VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société, de l'association, du fonds de dotation, de la fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société, de l'association, du fonds de dotation, de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Paris, le 01/06/2026

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS
Commissaire aux Comptes

Représentée par Laurent MONEGIER du SORBIER
Commissaire aux Comptes, Associé et Président



COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 646 087.60	512 604.50	5 133 483.10	5 061 579.50	71 903.60	1.42
	Installations techniques, matériel et outillage	282 641.03	100 500.88	182 140.15	205 893.09	23 752.94	11.54
	En cours, avances et acomptes	7 724.98		7 724.98	38 030.93	30 305.95	79.69
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	360.00		360.00	360.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 936 813.61	613 105.38	5 323 708.23	5 305 863.52	17 844.71	0.34
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	1 258 357.76		1 258 357.76	1 265 557.76	7 200.00	0.57
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	603 798.38		603 798.38	622 184.48	18 386.10	2.96
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	14 475.40		14 475.40	23 100.73	8 625.33	37.34
	Total III	1 876 631.54		1 876 631.54	1 910 842.97	34 211.43	1.79
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 813 445.15	613 105.38	7 200 339.77	7 216 706.49	16 366.72	0.23

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	6 719 223.66		6 719 223.66			
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres	497 482.83		513 376.41		15 893.58	3.10
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 366.72		15 893.58		473.14	2.98
	Situation nette (sous total)	7 200 339.77		7 216 706.49		16 366.72	0.23
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	7 200 339.77		7 216 706.49		16 366.72	0.23
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance						
	Total V						
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 200 339.77		7 216 706.49		16 366.72	0.23

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	748.50		896.50		148.00	16.51
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	87 429.84		76 215.42		11 214.42	14.71
Mécénats	86 700.00		100 159.39		13 459.39	13.44
Legs, donations et assurances-vie	780.05				780.05	
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Visa du Commissaire aux Comptes						
Total I	175 658.39		177 271.31		1 612.92	0.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	760.22		1 039.00		278.78	26.83
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	80 687.59		85 722.23		5 034.64	5.87
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	10 023.05		7 158.04		2 865.01	40.03
Salaires et traitements						
Cotisations sociales	110.94		162.00		51.06	31.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	110 765.58		110 120.17		645.41	0.59
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total II	202 347.38		204 201.44		1 854.06	0.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 688.99		26 930.13		241.14	0.90

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10 322.27		11 036.55		714.28	6.47
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	10 322.27		11 036.55		714.28	6.47
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	10 322.27		11 036.55		714.28	6.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	16 366.72		15 893.58		473.14	2.98
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	185 980.66		188 307.86		2 327.20	1.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	202 347.38		204 201.44		1 854.06	0.91
5. EXCEDENT OU DEFICIT	16 366.72		15 893.58		473.14	2.98

Visa du
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 200 339.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 175 658.39 Euros et dégageant un déficit de 16 366.72- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES - *Visa du*

Commissaire aux Comptes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	4 655 980		95 704
Installations générales agencements aménagements des constructions	831 191		63 212
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	143 215		
Installations générales agencements aménagements divers	29 477		
Matériel de transport	2 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	107 949		
Immobilisations corporelles en cours	38 031		128 610
TOTAL	5 807 843		287 527
Autres participations	360		
TOTAL	360		
TOTAL GENERAL	5 808 203		287 527

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre	Visa du Commissaire aux Comptes		4 751 684	4 751 684
Installations générales agencements aménagements constr.			894 404	894 404
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			143 215	143 215
Installations générales agencements aménagements divers			29 477	29 477
Matériel de transport			2 000	2 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			107 949	107 949
Immobilisations corporelles en cours		158 916	7 725	7 725
TOTAL		158 916	5 936 454	5 936 454
Autres participations			360	360
TOTAL			360	360
TOTAL GENERAL		158 916	5 936 814	5 936 814

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	344 119	69 764		413 884
Installations générales agencements aménagements constr.	81 472	17 248		98 721
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	75 140	23 361		98 501
Matériel de transport	1 608	392		2 000
TOTAL	502 340	110 766		613 105
TOTAL GENERAL	502 340	110 766		613 105

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	69 764	Visa du Commissaire aux Comptes			
Instal.générales agenc.aménag.constr.	17 248				
Instal.techniques matériel outillage indus	23 361				
Matériel de transport	392				
TOTAL	110 766				
TOTAL GENERAL	110 766				